

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Chassaigne, M. Dolez et Mme Fraysse

ARTICLE 4

Supprimer l'article 4 et l'État B.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent aux annulations de crédits budgétaires envisagées dans le présent projet de loi de finances rectificative.